

L'Orateur suppléant (M. Turner): Reporté à la demande du gouvernement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA PEINE CAPITALE

L'OPPORTUNITÉ D'UN SONDAGE DE L'OPINION PUBLIQUE AU
MOYEN D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national lors de la prochaine élection fédérale, en vue de connaître l'opinion publique sur la question de la peine capitale.

—Monsieur l'Orateur, j'ai présenté cette motion à la Chambre il y a environ un an. De fait, nous en avons discuté le 14 novembre de l'année dernière et, comme les députés s'en souviennent sûrement, le lendemain a été une journée historique pour le Canada parce que c'était le jour des élections provinciales au Québec. Au moment du débat il y a un an, un certain nombre de ministériels ont pris la parole pour s'opposer à la motion et j'ai été émerveillé de la subtilité des arguments qu'ils ont avancés à ce moment-là.

Je me rappelle très nettement que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), qui est président du comité de la justice et des questions juridiques, avait déclaré péremptoirement qu'on ne pouvait tenir un référendum de ce genre parce que cela violerait la procédure parlementaire. Il a déclaré, et je pense pouvoir rapporter ses paroles presque textuellement, qu'il était impossible de tenir un référendum sans modifier tout notre système parlementaire. Le jour même où nous avons discuté de la question, le député de Vancouver-Est (M. Lee) s'en est pris à ma motion qui demandait de tenir un référendum national sur la peine capitale. A ce moment-là, il avait déclaré: Le député de Surrey White-Rock emploie des moyens tout à fait spécieux pour s'opposer à l'abolition de la peine capitale.

Il avait aussi déclaré, et j'aimerais insister là-dessus:

... il cherche à bouleverser la forme parlementaire de notre gouvernement pour la simple raison que nous, les partisans de la peine capitale, avons perdu la partie.

Depuis lors, comme je l'ai dit, la province de Québec a connu une élection qui constitue un jalon important dans notre histoire. Cette année, le premier ministre (M. Trudeau), au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône—tous les députés se rappelleront cette heure et demie de torture—a suggéré que l'une des options qui s'offraient à nous était de tenir dans tout le pays un référendum sur l'unité nationale.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a accordé son «imprimatur» et sa bénédiction à l'idée de référendum. J'ai donc pensé qu'il serait souhaitable, et que cela constituerait peut-être une expérience purificatrice que l'on fournisse aux députés ministériels l'occasion de débattre de nouveau le sujet, maintenant que le premier ministre lui-même

Peine capitale

a admis que la tenue d'un référendum cadrait avec ses politiques. D'ailleurs, qui serait mieux placé pour en parler que le premier ministre lui-même? Je sais que tous les députés ministériels d'arrière-ban aimeraient se rallier derrière le premier ministre sur toutes les grandes questions de l'heure au pays, et puisqu'il a préconisé la tenue d'un référendum sur une question aussi importante pour le pays que l'unité nationale, je suis convaincu que tous les députés d'arrière-ban du gouvernement aimeraient appuyer le premier ministre là-dessus. Il serait bon qu'il nous soit donné, à moi-même et aux ministériels, une nouvelle occasion de discuter de cette question.

Le référendum ne porterait pas nécessairement sur la peine capitale, mais comme je l'ai dit l'an dernier et je le répète maintenant, environ 80 à 84 p. 100 des citoyens canadiens se sont prononcés très clairement sur cette question. Comme je l'ai dit à ce moment-là, voilà un thème sur lequel l'opinion des Canadiens était connue de tous et pourtant, à cause des pressions exercées par le gouvernement, le projet de loi a été adopté, et les tenants de la peine capitale ont perdu la bataille.

• (1702)

Puisque le premier ministre a maintenant approuvé la méthode du référendum, nous devrions pouvoir soumettre la question au peuple et permettre aux gens de faire connaître au Parlement leur idée personnelle sur cette question. Comme l'a signalé le député de Windsor-Walkerville ainsi que le député de Vancouver-Est, les résultats d'un référendum sont exécutés pour le Parlement qui devra ensuite voter une loi. Je suis d'accord avec ce procédé.

Je voudrais inviter tous les ministériels à appuyer le premier ministre à cet égard. Ils devraient accepter comme moi qu'il y ait un référendum national sur cette importante question. Puisque les Canadiens ont fait savoir qu'ils voulaient que la peine de mort figure dans nos lois, les ministériels devraient appuyer cette motion, ce qui permettrait au gouvernement de rétablir la peine capitale par voie de référendum.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, non seulement avons-nous déjà débattu il y a un an la motion du député de Surrey-White Rock (M. Friesen), mais nous avons recommencé le 2 mai 1977, à propos d'une motion au nom du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie). Ce débat figure dans le *hansard* à partir de la page 5193. J'avais pris la parole à cette occasion et je n'ai pas changé d'avis depuis. J'ai été l'un des députés de mon parti qui ont voté contre le gouvernement et cela ne m'a pas été facile, car c'était une question fondamentale qui était en jeu, et il fallait que je vote selon ma conscience.

Après avoir fait un sondage auprès de mes électeurs dont 16 ou 17 p. 100 ont répondu à mon questionnaire, j'ai conclu que plus des deux tiers des électeurs de ma circonscription favorisaient carrément la peine capitale. C'est un problème fondamental auquel tout corps élu doit faire face de temps à autre. Voici où je veux en venir. Jusqu'à quel point suivons-nous la fameuse maxime de Burke que l'on a citée tant de fois, ou appliquons-nous le principe d'un Tom Payne par exemple pour qui un député doit exprimer l'opinion des gens qui l'ont élu?